



Dépôt d'un mémoire
Communauté métropolitaine de Montréal

Plan Métropolitain d'aménagement et de développement

Mémoire rédigé par Agnès Connat, coordonnatrice et Rosario Demers, président

Table de concertation du faubourg Saint-Laurent
<http://www.faubourgstlaurent.ca>
250, rue Ontario est, local 5014
Montréal, H2X 1H4

Téléphone : 514 288 0404
direction@faubourgstlaurent.ca

| | |
|--|-----------|
| 1. PRÉSENTATION DE LA TABLE DE CONCERTATION DU FAUBOURG SAINT-LAURENT | 4 |
| Les principaux enjeux sociaux de notre quartier | 4 |
| Coup d’œil sur le faubourg Saint-Laurent..... | 4 |
| 2. INTÉRÊT PORTÉ AU PROJET | 6 |
| 3. MISE EN CONTEXTE..... | 6 |
| 4. APPUI AU PLAN D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT | 8 |
| 5. DÉFI 1 – AMÉNAGEMENT | 9 |
| Nous souscrivons aux objectifs suivants :..... | 9 |
| Nos recommandations : | 9 |
| 6. DÉFI 2 – TRANSPORT | 9 |
| Nous souscrivons aux objectifs suivants :..... | 9 |
| Nos recommandations : | 9 |
| 7. DÉFI 3 – ENVIRONNEMENT..... | 10 |
| Nos recommandations : | 10 |
| 8. LA DIMENSION SOCIALE ET LES MILIEUX DE VIE..... | 10 |
| Nos recommandations : | 10 |

1. Présentation de la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent (TCFSL) est une Table de quartier qui réunit des personnes résidant, travaillant ou étudiant dans le quartier. Ce collectif rassemble également des représentants d'institutions, d'organismes et d'entreprises du quartier. La Table poursuit la mission de favoriser les échanges et la communication entre tous ces acteurs en vue de contribuer au développement harmonieux socio-économique et culturel du faubourg Saint-Laurent.

Notre secteur d'intervention est situé dans le quartier du faubourg Saint-Laurent, cœur de l'arrondissement de Ville-Marie au centre-ville de Montréal.

Les principaux enjeux sociaux de notre quartier

- Un quartier habité à la recherche d'une mixité sociale, d'un développement durable et à visage humain
- Propreté, salubrité, sécurité d'un quartier très fréquenté
- Une cohabitation pacifique avec les marginalités
- Le déploiement d'un Quartier des spectacles inclusif
- Le maintien de la présence de la culture alternative

Coup d'œil sur le faubourg Saint-Laurent

Une population totale en forte croissance : 13 295 résidents + 12,34% (vs 2,34% à Montréal). Environ 600 nouveaux logements

Des résidents majoritairement masculins

Plus de personnes qui vivent seules : 58% des ménages sont composés d'une seule personne (vs 40% à Montréal)

Une proportion plus élevée qu'à Montréal de personnes de 65 ans et plus

Une population à faible revenus : 52,3% (vs 31,2% à Montréal)

Une communauté chinoise et sud-asiatique importante

Une proportion supérieure de personnes ne parlant ni anglais ni français (6,4% vs 2,8% à Montréal)

Le revenu médian des familles inférieur à celui de Montréal : 41 689 vs 51 309 dollars

Moins de familles avec enfant qu'à Montréal : 34,7% vs 51,6% de familles avec enfants à la maison

Une proportion de locataires plus élevée qu'à Montréal : 78% vs 65,6%

Un coût du logement élevé : 47,1% des locataires consacrent plus de 30 % de leur revenu pour leur loyer (vs 38,4% à Montréal) ; 31,4% des propriétaires consacrent plus de 30% aux principales dépenses de propriété (vs 22,1% à Montréal)ⁱ



2. Intérêt porté au projet

La TCFSL a pris connaissance du projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine de Montréal.

L'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie des habitants demeure au cœur des discussions et des actions entreprises par les membres de la concertation depuis sa fondation en 1995.

Nous croyons que ce plan permettrait d'introduire plus de cohérence dans le développement socioéconomique du Grand Montréal et de contrôler le phénomène de l'étalement urbain.

La TCFSL ne prétend pas avoir une opinion sur tous les aspects de cette consultation publique. Notre connaissance des composantes de ce quartier central de Montréal nous autorise tout de même à formuler une mise en contexte et quelques considérations générales sur les principes pratiques de la vision présentée par les élus sur l'aménagement et le redéveloppement du Grand Montréal puisque ce projet a pour objectif principal d'améliorer la qualité de vie de la population.

Notre mission orientée vers le développement social nous autorise également à exprimer quelques points de vue en rapport avec les impacts sociaux.

3. Mise en contexte

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) soumis à la présente consultation est issu d'une volonté de travailler ensemble d'une grande majorité des municipalités de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM). Il est effectivement urgent de freiner l'étalement urbain galopant, la perte des terres cultivables et la dégradation de notre environnement, notamment au niveau de la qualité de l'air. Une telle démarche est bien accueillie par notre milieu et se doit d'être encouragée.

Nous souscrivons aux principales orientations du PMAD visant la densification autour des points d'accès au réseau de transport en commun et à établir des seuils de densité minimaux afin d'optimiser le développement urbain durable de la CMM.

Cependant, le développement durable, tel que définit par la Loi Québécoise sur le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. Dans le cadre du développement d'un Grand Montréal durable, nous devons donc ajouter une orientation à dimension sociale qui viserait à satisfaire les besoins en santé, éducation, habitation, emploi, prévention de l'exclusion, équité.

Mouvement migratoire des secteurs centraux vers les secteurs plus éloignés :

Au cours de la dernière décennie, en moyenne chaque année, environ 93 000 personnes ont déménagé d'un secteur géographique à un autre au sein même du Grand Montréal. Le gain annuel net de population dû à la migration intramétropolitaine s'est élevé à environ 7 900 personnes pour la couronne Nord, 6 300 personnes pour la couronne Sud, 3 700 personnes pour Laval et 500 personnes pour l'agglomération de Longueuil. Pour l'agglomération de Montréal, toutefois, la migration intramétropolitaine s'est traduite par une perte nette d'environ 18 400 personnes annuellement.

Les données sur les soldes migratoires entre chaque secteur géographique du Grand Montréal démontrent que l'agglomération de Montréal enregistre un solde migratoire négatif important avec chacun des quatre autres secteurs du Grand Montréal. ¹

Il convient donc d'intervenir rapidement afin de freiner cette décroissance en adoptant une série de mesures visant à intensifier la densification de l'espace urbain, près des grands axes de transport en commun, autour de milieux de vie mixte, à taille humaine, plutôt que l'ouverture indéfinie de nouveaux territoires enlevés aux milieux naturels et aux terres cultivées.

Pour assurer la vitalité des quartiers centraux :

- Maintenir leur densité
- Densifier les zones encore disponibles
- Assurer une mixité sociale des milieux de vie en développant différentes formes de logements accessibles à tous
- Attirer la population dans les quartiers centraux :
- Apaiser la circulation automobile et développer des rues sécuritaires pour les piétons

¹ http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/16_Perspective.pdf

4. Appui au plan d'aménagement et de développement

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent appuie l'adoption d'un Plan d'aménagement et de développement comme outil de planification essentiel pour la Communauté Métropolitaine de Montréal.

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent est d'avis qu'une planification intégrée du développement du territoire, en fonction d'une vision basée sur les principes du développement durable et sur une volonté d'améliorer la qualité des milieux de vie aura un impact positif sur les quartiers centraux de Montréal et sera un atout pour la grande région de Montréal.

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent recommande qu'une orientation ayant trait au développement social, assortie d'objectifs clairs, soit ajoutée et ainsi être en conformité avec la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec.²

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent recommande l'implication des milieux locaux et des citoyens dans la mise en œuvre du plan.

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent appuie la création de quartiers durables qui s'articulent autour du concept de la mixité socioéconomique, culturelle et générationnelle tout en intégrant la concertation, respectant ainsi les principes de base du développement durable.³

² Par la Loi sur le développement durable, le Québec adopte sa propre définition du développement durable qui s'énonce ainsi :

« [...] un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

³ Création d'écoquartiers – page 29

5. Défi 1 – Aménagement

Nous souscrivons aux objectifs suivants :

- Aménagement du territoire qui portent sur les densités autour des points d'accès des réseaux de transport en commun et à la consolidation des espaces résidentiels en dehors de ces points d'accès
- Qui touchent la consolidation de pôles économiques
- D'utilisation et d'accessibilité optimales des installations d'intérêt métropolitain : santé, éducation, culture, sport
- D'augmentation de la superficie des terres cultivées

Agriculture urbaine :

Dans le document, il n'est pas fait référence à l'agriculture urbaine. Hors, plusieurs métropoles nord-américaines et européennes développent des politiques et des structures favorisant le développement de l'agriculture urbaine sur leur territoire. L'agriculture urbaine est la production alimentaire en milieu urbain. Elle peut prendre de multiples formes et dans une multitude d'espaces (jardins collectifs, jardins communautaires, jardins privés, jardins sur les toits, etc.) et contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens, tant au niveau alimentaire qu'au niveau environnemental.

Nos recommandations :

- Identifier un objectif pour l'agriculture urbaine
- Imposer un moratoire sur les terres agricoles pour une période de 25 ans

6. Défi 2 – Transport

Nous souscrivons aux objectifs suivants :

- Modernisation du réseau
- Hausse à 30 % de la part modale des déplacements effectués en transport collectif en période de pointe, les mesures pour réduire les retards occasionnés par la congestion.

Les transports collectifs favorisent non seulement le déplacement des personnes, dynamisant ainsi le développement économique mais est également une avenue pour améliorer la qualité de vie des quartiers en minimisant le nombre de véhicules individuels circulant, en diminuant les sources de bruit. Toutes les mesures qui incitent les individus à recourir aux transports collectifs devraient être mises en œuvre.

Nos recommandations :

- Augmenter, pour les travailleurs principalement, le nombre de places de stationnements aux abords des têtes de lignes et de certaines bouches du métro

- Considérer aussi la dimension des déplacements locaux et de mettre de l'avant un concept intégré de corridors piétonniers, de pistes de vélos et de voies pour les autos
- Développer des mesures favorisant l'usage de voitures électriques, autant pour le transport en commun que pour le transport individuel ou les équipements municipaux.
- Établir un critère de réduction de l'automobile pour l'ensemble du territoire

7. Défi 3 – Environnement

Nous souscrivons aux objectifs généraux de protection des milieux naturels.

Nos recommandations :

- Améliorer l'accès au fleuve pour les citoyens du centre-ville
- Se donner des objectifs précis en termes de réduction des ilots de chaleur

8. La dimension sociale et les milieux de vie

Afin que le PMAD soit véritablement un outil de développement durable pour la région métropolitaine de Montréal, il convient d'ajouter aux dimensions économiques et environnementales un volet social ayant un objectif de mixité sociale pour toutes les municipalités de Montréal et de la région métropolitaine.

Nos recommandations :

- Identifier un 4^{ème} défi : le développement social
- Formuler un objectif de développement de logements sociaux, communautaires et abordables sur tout le territoire
- Formuler des objectifs de disponibilité de ressources pour les personnes les plus vulnérables réparties sur le territoire. Services en sécurité alimentaire, services en hébergement temporaire, services en hébergement d'urgence, services pour les personnes en situation d'itinérance ...

ⁱ Source:Données de statistique Canada comparaison entre 2001 et 2006 avant impôt pour les ménages privés (2005)